

 adour madiran COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Dossier : CCAM – Fonctionnement écoles rentrée du 02/11/2020
	Date : 04/11/2020
	<u>Rédactrice</u> : Sandrine BONNET
	<u>Destinataires</u> : Parents d'élèves <u>Copie</u> : Maires + enseignants + agents des écoles de la CCAM
<h2>Note n° 02 11 20</h2>	
Objet : CCAM – Note d'informations sur les modalités de fonctionnement des écoles du territoire Adour Madiran dans le contexte de pandémie de COVID-19 – Novembre 2020	Page n° 1 / 4

<i>Réf</i>	<i>Protocole sanitaire année scolaire 2020-2021 - Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 – Novembre 2020</i>
------------	--

Depuis le 12 mai 2020, les écoles ont rouvert leurs portes dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités sanitaires, en étroite collaboration avec les services de l'Éducation Nationale.

En raison de l'évolution du virus depuis octobre 2020, un nouveau protocole rentre en vigueur à compter de la rentrée des vacances de Toussaint, soit le 02 novembre 2020 avec une souplesse pour certaines modalités laissée jusqu'au 09 novembre 2020.

Les grands principes ne changent pas ; **les nouveautés résident dans le port du masque pour les enfants à partir de 6 ans, le renforcement de la limitation du brassage des élèves et le renforcement du temps de ménage / désinfection.**

En préambule, il est important de rappeler que les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans la limitation de la propagation du virus.

En effet,

↳ ils sont invités à prendre la température de leur(s) enfant(s) avant l'arrivée à l'école,

↳ ils s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école et en informer le directeur/la directrice d'école:

- ♦ en cas de fièvre (38 °C ou plus),
- ♦ en cas d'apparition de symptômes faisant penser à la COVID,
- ♦ si l'enfant ou un membre de sa famille est testé positif ou identifié comme

cas contact,

↳ les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre afin d'éviter les attroupements autour de l'enceinte de l'établissement.

Voici exposé ci-dessous un rappel des règles de fonctionnement des écoles à compter du 02 novembre 2020.

Rappel des principes du protocole sanitaire

① le maintien de la distanciation physique :

Ecole maternelle	Distanciation physique entre les élèves de groupes différents Pas de distanciation entre les élèves d'un même niveau, classe, groupe, tant dans les espaces clos qu'extérieurs
Ecole élémentaire	Distanciation physique entre les élèves de groupes différents Distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos : ♦ entre l'enseignant et les élèves ♦ entre les élèves lorsque face à face ou côte à côte Pas de distanciation physique dans les espaces extérieurs entre les élèves d'un même niveau, classe, groupe

② l'application de « gestes barrière » :

Les gestes barrière ci-dessous doivent être appliqués en permanence en tout lieu et par toutes les personnes présentes à l'école.

Ce sont **les mesures de prévention individuelles les plus efficaces à ce jour contre la propagation du virus.**



Coronavirus COVID-19

🔍 Pour toutes les questions relatives au COVID-19 une cellule d'information est disponible **tous les jours de 8h30 à 18h30** :

Vous êtes PERSONNEL	Vous êtes PARENT D'ÉLÈVE ou ÉLÈVE
Appelez le 05 36 25 82 53 <small>(24/7, 8h30/18h30)</small>	Appelez le 05 36 25 82 54 <small>(24/7, 8h30/18h30)</small>

Un contact par courriel est également possible :
continuite.academie@ac-toulouse.fr

Le lavage des mains :

Il est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes avec un séchage soigneux avec une serviette papier à usage unique. A défaut, l'usage de la solution hydroalcoolique peut être envisagé sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Il doit s'effectuer à minima :

- à l'arrivée à l'école,
- avant de rentrer dans la classe y compris après les récréations,
- avant et après la pause méridienne,
- avant et après le passage aux sanitaires,
- après s'être mouché, avoir toussé ou éternué,
- le soir, avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

⚠ Pour le lavage des mains au lavabo, pas de mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe

Le port du masque :

Il est obligatoire pour les adultes (enseignants et personnels) tant dans les espaces clos qu'extérieurs, à raison de 2 masques par personne par jour de présence.

Pour les élèves, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pas de port de masque pour les maternelles,
- **port du masque obligatoire pour les élémentaires** tant dans les espaces clos qu'extérieurs, à raison de 2 masques par enfant par jour d'école.

⚠ Il revient aux parents de fournir les masques à leur(s) enfant(s). La Communauté de Communes ne fournira pas de masque aux enfants qui n'en auraient pas.

③ La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupe de classe ou niveau) est requise.

En fonction de leur taille, chaque école, après un travail de concertation entre l'équipe enseignante et la Communauté de Communes, organise le déroulement de la journée d'école (arrivée/départ échelonnés de l'école, circulation dans le bâtiment, récréation, temps du midi) dans l'objectif de limiter les croisements entre élèves de groupes différents.

Cette limitation de brassage doit être pleinement opérationnelle le lundi 09 novembre 2020.

⚠ Au niveau de la restauration scolaire, elle est maintenue dans les lieux habituels de prise de repas en tenant compte des recommandations relatives à la limitation du croisement des élèves de niveaux différents.

④ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

La Communauté de Communes Adour Madiran – grâce à l'appui de son personnel des écoles - organise le nettoyage des locaux comprenant une désinfection des sanitaires, des points de contact manuel et du matériel permettant de supprimer le virus **à raison de 2 fois par jour**.

Le nettoyage / désinfection des locaux (sols et surfaces telles que tables et chaises) est assuré tous les soirs.

Le nettoyage / désinfection des tables du réfectoire est assuré après chaque service.

Enfin, l'aération des locaux est réalisée le plus fréquemment possible dans la journée et à minima, avant l'arrivée des enfants, pendant les temps de récréation et de pause méridienne et pendant le nettoyage des locaux le soir.

⑤ La formation, l'information et la communication

La Communauté de Communes Adour Madiran, avec le soutien des services académiques et des enseignants, a établi depuis le mois de mai 2020 une communication régulière à l'attention de tous les acteurs de l'école, à savoir élèves, parents et communauté éducative afin de sensibiliser chacun à son rôle primordial dans la limitation de la propagation du virus.

⑥ La gestion d'un cas COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, celui-ci est immédiatement isolé. Il est sous la surveillance d'un adulte dans l'attente du retour des parents ou de sa prise en charge médicale.

Une pièce du groupe scolaire/de l'école est identifiée pour accueillir, si nécessaire, les cas suspects de COVID.

La réintégration de l'élève au groupe scolaire n'interviendra qu'après avis du médecin traitant ou du médecin scolaire.

La conduite à tenir est identique pour les adultes.

La présente note porte sur la période à compter du 02 novembre 2020. Son contenu est susceptible d'être ajusté en fonction de l'évolution de la circulation du virus.

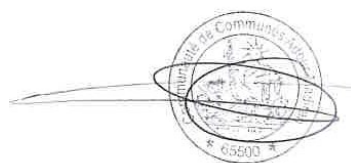
Elle s'adresse en priorité aux parents et à leurs enfants, mais aussi à tous les agents de la communauté éducative.

Elle traite du temps scolaire (correspondant au temps de classe) mais également du temps périscolaire (accueil du matin et du soir et pause méridienne).

Compte-tenu de l'enjeu collectif d'accueil des enfants dans les conditions sanitaires optimales, je vous remercie de bien vouloir procéder à une lecture attentive du présent document.

Bien cordialement,

Le Président,



Frédéric RÉ